

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021
Rapporteur :
Madame Nabila PRIGENT**

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Politique Habitat - Conventions triennales 2022-2024 de partenariat

Dans le cadre de son programme local de l'habitat, Quimper Bretagne Occidentale s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux du logement et de l'hébergement qui participent et contribuent aux projets et dispositifs en cours. Ces partenariats renforcés sont déclinés par voie de conventions et fixent notamment les montants de subventions annuelles communautaires. Les conventions de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et Habitat et Humanisme, d'une part ainsi que Quimper Bretagne Occidentale et la Fondation Abbé Pierre d'autre part, arrivant à échéance, il est proposé de les reconduire sur la période 2022-2024.

Dans le cadre du partenariat entre l'agglomération et Habitat et Humanisme, une convention triennale a été signée le 1er juillet 2019 pour la période 2019-2021 qui définit les relations partenariales et financières. De la même façon, la convention 2018-2021 signée le 2 juillet 2018 précise les modalités de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la Fondation Abbé Pierre. Ces conventions arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il convient aujourd'hui de les reconduire pour la période 2022-2024.

L'association « Habitat et Humanisme » est implantée depuis 2010 dans le Finistère et Quimper Bretagne Occidentale accompagne depuis 2014, le travail mené auprès des familles ou de personnes en grande difficulté pour se loger, par le biais d'une subvention annuelle. Les demandes de familles pour l'accès à un logement, sont croissantes sur le territoire de l'agglomération, avec parfois de grandes difficultés financières, et l'association Habitat et Humanisme œuvre à trouver des solutions de relogement pour ces familles.

Aujourd'hui, ce sont 40 logements du parc privé qui sont loués par Habitat et Humanisme sur le territoire de l'agglomération et permettent de répondre pour partie à la demande locative des plus précaires dans le domaine de l'habitat. Les demandes de logements se sont multipliées et depuis la création de l'association en 2010, 100 familles ont ainsi pu

bénéficier d'un logement digne, économique et bien situé, ainsi que d'un accompagnement adapté, assuré par les bénévoles.

Habitat et Humanisme Finistère entend poursuivre son action, en bonne articulation avec les autres acteurs et en réponse aux orientations de la politique locale du logement. Son financement reposant principalement sur les dons, Quimper Bretagne Occidentale s'engage à participer au financement selon les dispositions financières précisées dans la convention de partenariat 2022-2024 avec Habitat et Humanisme qui vous est présentée en annexe.

La **Fondation Abbé Pierre** soutient les actions de lutte contre l'habitat indigne de la collectivité en mobilisant son ingénierie, ses ressources matérielles, financières et de son réseau de bénévoles. La convention triennale 2019-2021 arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire pour la période 2022-2024 selon les termes précisés dans le document ci-joint.

Ce partenariat se traduit notamment par :

- le cofinancement de situations de sorties d'insalubrité et d'habitat dégradé de propriétaires occupants impécunieux avec le concours de financement ANAH et d'aides de collectivités locales ;
- le cofinancement de résorptions de situations atypiques d'habitat indigne quand les financements de l'ANAH ne sont pas mobilisables ou non mobilisables dans l'urgence. Cela peut comprendre le bâchage de logement, la sécurisation électrique avant tous travaux, des réparations urgentes. Cela peut avoir aussi attiré à l'occupation de locaux non destinés à un usage d'habitation ;
- le soutien aux actions associatives d'accompagnement, d'accès aux droits liés à l'habitat et de soutiens aux locataires victimes de situations d'indignité ou d'indécence.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser madame la présidente à signer la convention triennale 2022-2024 avec Habitat et Humanisme ;
- 2- d'autoriser dans ce cadre, le versement des subventions inhérentes aux actions de partenariat avec Habitat et Humanisme durant la période 2022-2024 selon les termes de ladite convention ;
- 3- d'autoriser madame la présidente à signer la convention triennale 2022-2024 avec la Fondation Abbé Pierre.